

2/ Procédure accueil / tri au SAU

SAU = service d'accueil des urgences

I. Pré-requis

L'IOA dispose d'un local spécifique doté d'un matériel dédié
La vérification du matériel du box d'IOA se fait à chaque prise de poste (listing)
Toute carence ou dysfonctionnement est signalé au cadre infirmier qui en organise la correction
L'IOA doit être en permanence au niveau du box d'accueil et doit être remplacée en cas d'absence

II. Le tri

La mission prioritaire de l'IOA est le tri des patients qui définit les priorités de prise en charge
Pour cela elle dispose d'un outil de tri = la CIMU (classification infirmière des malades aux urgences)
La CIMU permet:

- après recueil des déterminants primaires (analyse du motif de recours aux soins selon un interrogatoire semi-directif)
- et secondaire du tri (recueil des 4 constantes systématiques)
- de classer les patients selon les tris 1 à 5
- de moduler les tris 3 et 4 si une action spécifique rapide est nécessaire

Elle propose derrière chaque tri un délai maximum de prise en charge médicale

Les orientations possibles sont: déchocage, médecine, chirurgie ou psychiatrie

La prise en charge de la douleur fait partie des missions de l'IOA, elle doit être évaluée dès l'accueil et prise en charge selon le protocole en vigueur

Tous les éléments de l'anamnèse et les constantes justifiant le tri sont notés dans le dossier

S'il est sollicité, le médecin référent de l'accueil se logue et note de manière succincte l'objet de son intervention

III. Circuit patient en fonction du mode d'arrivée

Le tri se fait obligatoirement par ordre d'arrivée sauf défaillance évidente: douleur, agitation...

Patients amenés par le SMUR

Directement orientés vers la filière de soins adéquate et ne passent pas par le tri IOA

Les transmissions médicales et paramédicales se font directement entre l'équipe de transport et le binôme médecin-infirmière de la filière concernée

L'inscription administrative du patient est faite par l'équipe recevant le patient auprès de l'agent administratif

Le tri et son recueil informatique sont assurés par l'IDE de la filière concernée

Patients arrivant couchés

Accueillis par l'IOA qui recueille les transmissions des accompagnants (famille, ambulanciers, pompiers)

Le changement de brancard se fait dans le SAS pompiers et l'IOA décide en fonction de l'état du patient si celui-ci nécessite un brancard, une chaise roulante ou s'il peut aller en salle d'attente

L'inscription administrative est faite par les accompagnants auprès de l'agent d'accueil

Patients arrivant debout

S'inscrivent auprès de l'agent administratif puis sont accueillis par l'IOA et triés

Cas particuliers

Les patients amenés par la police

- sont triés en IOA
- sont inscrits sur le plan administratif par les forces de l'ordre auprès de l'agent d'accueil
- doivent être vu rapidement sur le plan médical par un médecin sénior quelque soit le niveau de tri

Les mineurs accompagnés

- sont triés en IOA
- l'autorisation de soins est remplie en IOA (signée par le représentant légal)

Les mineurs non accompagnés

- sont triés en IOA
- l'IOA appelle les représentants légaux; en cas d'impossibilité à les joindre, le cadre poursuit les démarches
- l'IOA prévient l'équipe du secteur concernée par le patient et celui-ci est admis directement en secteur de soins

Les patients relevant de la filière psychiatrique

- s'ils ont déjà été vus sur le plan somatique ou s'il s'agit de patients dont la demande est d'accéder au psychiatre, l'IOA prend directement contact avec les intervenants de la filière
- les patients nécessitant une évaluation somatique préalable sont triés en IOA et suivent la filière classique. L'IOA prévient les intervenants de la filière psychiatrique

Les patients pouvant bénéficier d'une orientation différente la filière urgence adulte, l'orientation est possible vers:

- les urgences gynécologiques de l'hôpital
- les consultations de l'hôpital
- la radiologie
- la maison médicale de garde
- les secteurs extérieurs

L'orientation des patients se fait toujours sur avis du médecin référent de l'accueil

IV. IOA et médecin référent

Premiers soins réalisables en IOA:

- antalgie (selon protocole)
- immobilisation
- glaçage
- désinfection de plaie
- protection
- resucrage
- installation sur brancard ou chaise

- prévention des risques de contagion

Attributions du médecin référent de l'accueil:

- joignable par l'IOA sur un téléphone dédié
- aide au tri en cas d'orientation difficile
- peut seul déroger aux règles de tri si besoin
- peut seul décider d'orienter les patients vers une autre prise en charge que les urgences
- initialise les protocoles de prise en charge spécifique à l'accueil et prescrit les examens d'imagerie des patients du circuit court
- prend en charge le circuit court
- reçoit les appels téléphoniques en rapport avec l'accueil éventuel de patients

www.fiches-ide.com